CODE DE TRANSPARENCE
Multipar Actions Socialement Responsable

JANVIER 2025



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change

SOMMAIRE

Présentation du code de Transparence du fonds

Pour l'ensemble du document, l'acronyme *ISR* sera utilisé pour désigner l'Investissement Socialement Responsable. BNP PARIBAS Asset Management est la source des données chiffrées présentées dans ce document au moment de sa publication, excepté en cas d'indication spécifique.

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

2. Données générales sur la société de gestion

2a) Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

2b) Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

2c) Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

2d) Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

2e) Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

2f) Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

2g) Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

2h) Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion

2i) Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

2j) Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3a) Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

3b) Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

3c) Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

3d) Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Classification : Internal

3e) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…) ?

3f) A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

4. Processus de gestion

4a) Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

4b) Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

4c) Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

4d) Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

4e) Une partie des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

4f) Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

4g) Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

4h) Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

5. Contrôles ESG

5a) Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6a) Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

6b) Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

6c) Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

6d) La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Classification : Internal

LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Multipar Actions Socialement Responsable

Stratégie dominante et complémentaires	Classes d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Labels
Stratégie dominante : ☒*Best in class* ☐*Best in universe* ☐*Best effort* ☐*Thématiques ISR* ☐*Impact* ☐*Beat the benchmark* ***Stratégie(s) complémentaire(s) :*** ☒*Exclusion* ☒*Engagement*	☐Actions françaises ☒Actions de pays de la zone euro ☐Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☐Obligations et autres titres de créances internationaux ☐Monétaires ☐Monétaires court terme ☐Fonds à formule	☒Alcool ☐Armement ☒Armement controversé ☒Charbon ☒Energie fossiles non conventionnelles ☒Pacte mondial ☒Tabac ☒Autres politiques sectorielles (précisez) : **Politiques sectorielles liées à notre RBC :** - UNGC - Armes controversées (exclusion totale) - Amiante (exclusion totale) - Huile de palme et pâte à papier - Energie nucléaire - Production d'énergie à partir du charbon - Industrie minière - Agriculture - Tabac	☒Label ISR ☐Label Greenfin ☐Label Febelfin "*Towards Sustainability*" ☒Label CIES ☐Label Luxflag ☐Label FNG ☐Label Autrichien ☐Autres (précisez) :

LIEN VERS LES DOCUMENTS RELATIFS AU FONDS : ICI

ARTICLE SFDR : Ce produit a pour objectif l'investissement durable au sens de **l'article 8** du règlement UE 2019/2088.

CATEGORIE AMF : Ce produit intègre des caractéristiques extra-financières dans son processus d'investissement selon une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 **(Catégorie 1 AMF).**

Classification : Internal

DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2A. NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM)

8 rue du Port

92728 Nanterre

https://www.bnpparibas-am.com/

2B. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ?

La durabilité est un axe stratégique de développement pour BNPP AM qui s'est engagé depuis de nombreuses années à pouvoir intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** (ESG) dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

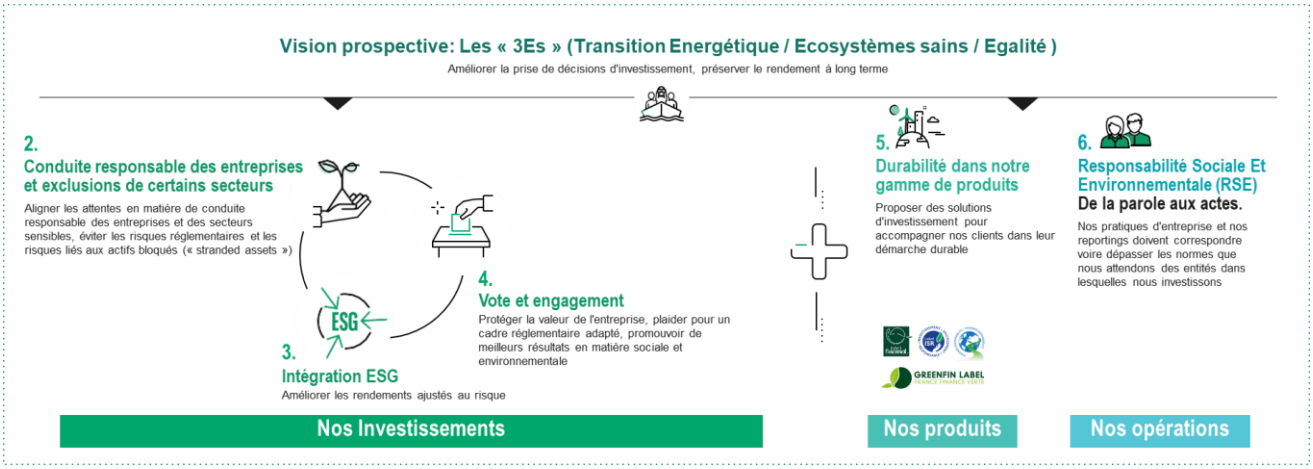
Chez BNP Paribas Asset Management, notre objectif est d'obtenir des résultats positifs et concrets en matière de développement durable, tout en délivrant sur le long terme des rendements durables à nos clients. Soutenir la transition vers une économie plus durable est un objectif fondamental qui guide non seulement notre stratégie, mais aussi notre culture, notre structure, nos produits, nos processus d'investissement, mais également les relations avec nos clients ainsi que les entreprises et marchés dans lesquels nous investissons.

Dans le cadre de sa Stratégie Globale « Sustainability » (GSS), lancée en 2019 et mise à jour en fin d'année 2023, BNPP AM prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement sur l'ensemble de sa gamme éligible telle que décrite au paragraphe ci-dessous « a. Intégration ESG ».

La dernière version de notre Stratégie Globale Durabilité est une actualisation de notre approche stratégique visant à appliquer les considérations de durabilité à la façon dont nous investissons pour nos clients et dont nous fonctionnons en tant qu'entreprise. Elle décrit les domaines dans lesquels nous avons progressé depuis la première édition ainsi que nos priorités pour les prochaines années.

Pour BNPP AM, la durabilité repose sur les six piliers détaillés ci-dessous. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce, notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques et le dialogue avec les entreprises sur les différents marchés dans lesquels nous investissons. Les deux derniers piliers portent sur notre offre de solutions d'investissement pour la durabilité et sur nos pratiques en tant qu'entreprise.

Classification : Internal



a. Une vision prospective

Nous pensons qu'un modèle économique optimal intègre une transition Énergétique réussie, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés – nos « 3Es ». Selon nous, répondre à ces enjeux est essentiel pour une durabilité économique qui nous permettra, en tant qu'investisseurs, de préserver les rendements à long terme de nos clients. Ces thèmes guident également notre recherche, nos activités de vote et de dialogue avec les entreprises et les marchés dans lesquels nous investissons, notre conduite responsable des entreprises, nos investissements thématiques durables et notre approche de la RSE. Ils se reflètent également dans les autres piliers de notre approche de la durabilité, et nos feuilles de route qui décrivent notre stratégie et nos objectifs de manière plus détaillée.

b. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

Nous attendons des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption partout où elles opèrent. Pour ses stratégies d'investissement éligibles, BNPP AM applique des exclusions fondées sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies** et aux **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains **secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux** sont également en place**.** Ces critères sont basés sur les conventions et traités internationaux pertinents, les politiques RSE du Groupe BNP Paribas et les normes volontaires de l'industrie. Le non-respect des standards définis dans cette politique conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM est disponible ici, en anglais : Politique de Conduite Responsable des Entreprises (RBC).

Notre politique de Conduite Responsable s'applique aux fonds ouverts domiciliés en Europe. Elle est proposée aux clients pour les stratégies dédiées. Pour certains types de produits[1] (e.g. fonds indiciels, certains fonds structurés), cette politique peut ne pas s'appliquer.

c. Intégration ESG

Nous pensons que l'intégration de critères ESG dans notre analyse nous aide à prendre en compte un ensemble de risques et d'opportunités plus étendu et nous aide à mieux comprendre le rôle des entreprises dans la gestion des risques systémiques et la résolution des défis de la transition vers une

[1] Liste non exhaustive donnée à titre d'exemple. Plus de détails sur le champs d'application sont disponible dans notre politique de Conduite Responsable des Entreprises (RBC)

Classification : Internal

économie plus durable et inclusive. Cela nous aide à prendre des décisions d'investissement plus éclairées, en ligne avec notre obligation fiduciaire. Nous y parvenons au moyen de nos principes d'intégration ESG et par notre recherche ESG, qui se traduit notamment par notre dispositif propriétaire de notation ESG.

Notre politique d'intégration ESG peut ne pas s'appliquer à certains produits[2]: par exemple, les fonds indiciels et les fonds indiciels cotés (ETFs) répliquent des indices de marché dont la composition ne peut, par nature, être altérée par notre méthodologie : ces fonds appliqueront, le cas échéant, la méthodologie d'intégration ESG du fournisseur d'indice. La majorité de nos fonds indiciels et ETFs appliquent toutefois des pratiques spécifiques d'investissement responsable telles qu'une approche à faible émission de carbone, thématique ou d'investissement socialement responsable (ISR). Autre exemple, les produits dédiés à un seul client qui suivent une politique d'investissement propre et peuvent appliquer des contraintes ESG spécifiques, différentes de notre politique standard.

d. Activités de vote et engagement

Nos activités de vote et d'engagement sont régies par des politiques qui s'appliquent à BNP Paribas Asset Management Holding (BNPP AM Holding)[3], en tant qu'entité mère de BNPP AM Europe.

En tant qu'investisseurs de long terme, nous utilisons le vote, le dialogue avec les entreprises et avec les pouvoirs publics afin de les encourager, ainsi que la société dans son ensemble, à contribuer à un monde meilleur. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.

e. Solutions d'investissement pour la durabilité

Pour intégrer la durabilité dans notre gamme de produits, nous appliquons plusieurs cadres de réflexion et méthodologies veillant à vérifier et expliquer nos déclarations en la matière. Pour ce faire, nous visons à :

- Articuler différentes approches de durabilité au sein de notre gamme de produits
- Fournir aux distributeurs des solutions pour répondre aux préférences ESG des clients finaux
- Offrir à nos clients des solutions pour investir avec une approche durable
- Construire des solutions durables pour nos clients

f. Notre démarche RSE

Selon nous, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Pour atteindre nos objectifs, nous favorisons une culture de la durabilité au sein de notre organisation. Notre démarche RSE s'articule autour de quatre axes principaux : réduire nos émissions de CO2 et nos déchets, créer une culture de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance, et centrer nos initiatives de volontariat autour de l'insertion des jeunes. Nous pensons également que la formation est un élément essentiel pour avoir une culture de la durabilité solide, pour attirer et fidéliser nos employés et assurer la bonne implémentation de notre stratégie d'entreprise. Nous encourageons également nos collaborateurs à faire du bénévolat au minimum une journée par an pendant leurs heures de travail, dans le cadre du programme de volontariat du groupe BNP Paribas : 1MillionHours2Help.

[2] Liste fournie à titre d'exemple et non exhaustive.
[3] Toutes les entités détenues à 100 % par BNPP AM Holding, dont BNPP AM France, sont soumises et adhèrent aux politiques de BNPP AM.

Classification : Internal

2C. COMMENT LA SOCIETE DE GESTION A-T-ELLE FORMALISE SA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?

La démarche d'investisseur responsable de BNP Paribas Asset Manager est formalisée dans sa Stratégie Globale « Sustainability », disponible sur son site internet.

2D. COMMENT EST APPREHENDEE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITES ESG DONT CEUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIETE DE GESTION ?

Les risques ESG identifiés dans notre Politique d'Investissement Durable sont d'ordre réputationnels mais aussi réglementaires, opérationnels, juridiques et financiers. On peut les regrouper par grands domaines : non-respect des droits de l'homme, non-respect des droits fondamentaux des travailleurs, non-respect de l'environnement, pratique de la corruption.

Ces principaux risques ESG sont adressés via les standards minimum ESG requis avant chaque investissement tel que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissements sauf exception (fonds indiciels qui répliquent l'indice).

Une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique.

Les risques climatiques que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- **Risques de transition** (risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone). Les changements de politique, les risques technologiques et physiques peuvent entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.

- **Risques physiques** : Conséquences des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.

- **Risques de responsabilité** : Conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, contre leurs assureurs.

Certains risques liés au changement climatique sont actuellement déjà appréhendés via les politiques sectorielles centrales à charbon et mines appliqués au sein de BNPP AM et qui contiennent notamment des critères relatifs à la réduction de nos investissements dans le charbon thermique.

Nous nous efforçons aussi de comprendre précisément l'ampleur de notre exposition aux risques liés à la nature afin de pouvoir fournir à nos gérants de portefeuille des informations exploitables. Nous procédons à des analyses sectorielles ESG afin que nos gérants soient au fait des risques et des opportunités les plus récents. Ces analyses couvrent un large éventail d'enjeux liés à la durabilité, des droits de l'Homme à la perte de la nature, et nous aident à déterminer les bons et les mauvais élèves dans chaque secteur.

Classification : Internal

Nous avons également contribué à des études de cas, en partenariat avec Capitals Coalition et d'autres initiatives, pour expliquer notre approche, en analysant nos dépendances ou nos impacts dans des secteurs clés, notamment en contribuant à une étude sur les produits de mer et le plastique dans le secteur de la consommation.

En 2020, nous avons utilisé l'outil ENCORE pour analyser l'intégralité de notre portefeuille, mieux comprendre les dépendances et identifier les secteurs à risque. Nos lignes directrices en matière d'intégration ESG insistent sur notre objectif de gérer des portefeuilles présentant des profils ESG plus favorables que leurs indices de référence respectifs. Nous étudions actuellement comment cette approche peut s'appliquer à l'eau, aux forêts et à la biodiversité.

En 2020, nous avons réalisé un exercice d'empreinte pour déterminer notre exposition globale à certains risques liés à l'eau et à la déforestation. En 2021, nous avons lancé un plan d'intégration lié à l'eau et aux forêts, axé sur l'analyse des principaux risques et opportunités liés à l'eau et aux forêts au niveau des entreprises, des secteurs et des fonds. L'objectif est notamment d'établir des recommandations en matière d'engagement pour les gérants de portefeuille, par exemple les entreprises prioritaires avec lesquelles dialoguer, les études de cas à retenir ou encore les questions à poser au directeur financier lors de leur prochaine réunion.

Nous allons continuer d'affiner nos analyses des secteurs, de certaines entreprises, de leurs actifs et de leurs chaînes d'approvisionnement jusque dans des zones géographiques spécifiques et ce afin d'identifier des situations de stress hydrique, de dégradation des sols et des zones sensibles en matière de biodiversité. Ce faisant, nous cherchons à comprendre les risques directs et indirects pour nos investissements et pour la nature. Nous améliorons chaque année notre collecte de données et nos systèmes informatiques et nous sommes convaincus qu'avec notre approche mixte, qui repose sur des sources de données publiques et privées, nous disposons des éléments nécessaires pour améliorer notre prise de décision. Bien entendu, cela dépend en grande partie de la communication des entreprises et nous devons parfois composer avec l'absence de nombreuses données. Nous conduisons également plusieurs initiatives pour combler ce manque d'information.

2E. QUELLES SONT LES EQUIPES IMPLIQUEES DANS L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ?

Le Sustainability Centre

Le « Sustainability Centre » de BNPP AM guide notre approche en matière d'investissement responsable. Ce centre de 35 experts est responsable de la définition et de la mise en œuvre de notre Stratégie Globale « Sustainability » (GSS) et de notre politique de conduite responsable de l'entreprise. Ces deux outils jouent un rôle crucial dans le suivi de l'impact et des progrès de BNPP AM en matière de développement durable.

Le Sustainability Centre fournit aux équipes de gestion des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. Il les assiste également pour intégrer pleinement les risques et les opportunités liés au développement durable au sein des stratégies d'investissement. Ce travail est mené par nos analystes en recherche ESG qui s'appuient sur des sources variées de données et de recherche externes, et qui proposent des formations et supports pédagogiques à l'ensemble des collaborateurs.

Au sein du Sustainability Centre, différentes équipes forment une expertise ESG pluridisciplinaire.

Classification : Internal

La Recherche ESG

L'équipe Recherche ESG est composée de 14 analystes extra-financiers couvrant des secteurs et thématiques spécifiques.

S'appuyant sur son expérience et son expertise, l'équipe a développé un système de notation extra-financière propriétaire des émetteurs. Afin de renforcer globalement l'intégration des critères ESG, les analystes extra-financiers partagent la recherche ESG avec les différents centres de gestion de BNPP AM afin qu'ils puissent intégrer les éléments ESG dans leurs stratégies.

Vote et Engagement

Cette équipe, composée de 6 personnes, assume les responsabilités suivantes :

- Le dialogue permanent auprès des entreprises considérées « à risque » afin de promouvoir les meilleures pratiques et une gestion efficace des risques ESG,
- Le partage de nos préoccupations lors des votes aux Assemblées Générales et lors des dialogues avec les émetteurs,
- Le dialogue auprès des pouvoirs publiques afin d'encourager la réglementation autour du développement durable,
- Le développement de partenariats et de collaborations avec le monde universitaire et d'autres parties prenantes (comme les ONGs) sur des projets de recherche et d'engagement,
- La sélection d'organismes externes appropriés (PRI, IIGCC, etc.) et le degré d'implication (conseil, comité, etc.).

Spécialistes ESG

L'équipe, composée de 5 personnes, est responsable de l'animation ESG via notamment :

- La formation des gérants de portefeuilles, des analystes, et d'autres membres des équipes de gestion sur les questions de développement durable ;
- La coordination de la communication sur les thématiques ESG, en étroite collaboration avec le marketing, les équipes de communication et les équipes de gestion ;
- La gestion du réseau de Champions ESG au sein de BNPP AM. Ce réseau est composé de 150 personnes qui travaillent au sein des équipes de gestion et des ventes. Elles font le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre (voir point dédié plus bas).
- La collaboration avec les équipes de vente dans le développement commercial et la relation client ;
- Le lien avec les clients et les équipes produits sur les thèmes de l'ISR, de la durabilité et les produits labellisés ESG, afin de contribuer au développement et à la promotion de nos solutions d'investissement pour la durabilité.

Investissement Solidaire

L'équipe d'Investissement Solidaire, composée de 3 personnes, effectue notamment l'analyse des investissements à impact et solidaire, les rapports liés et sont le point de contact sur toutes les questions liées à ces investissements.

Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Deux collaborateurs sont en charge des missions de RSE. Ils sont responsables de :

- Développer et déployer des politiques et stratégies RSE pour BNPP AM lorsque cela est nécessaire,
- Œuvrer avec les principales parties prenantes au sein des Ressources Humaines (formation et rémunération), de l'Opérationnel, du Marketing, et de la Communication, pour le déploiement de nos approches de durabilité et de RSE,
- S'engager activement auprès du département RSE du Groupe BNP Paribas,

Classification : Internal

- Promouvoir l'approche de BNPP AM en matière de RSE et le développement de sa culture ESG par la rédaction d'articles internes et externes, et par l'intervention au cours d'événements,
- Rédiger les rapports et objectifs RSE annuels et long-termes de BNPP AM.

AU SEIN DES AUTRES ÉQUIPES

Les équipes de gestion

Les équipes et processus d'investissement sont au cœur de la mise en œuvre de notre approche de durabilité. Les analystes et les gestionnaires de portefeuille intègrent les facteurs ESG dans les évaluations des entreprises, des actifs et des obligations souveraines de différentes manières, selon la stratégie d'investissement individuelle.

Nos Chief Investment Officers (CIO) veillent à ce que leurs équipes mettent en œuvre nos directives d'intégration ESG et réalisent tous les engagements liés à la durabilité qui ont été pris au niveau du portefeuille. Le Comité des investissements participe également à l'orientation de l'évolution de nos méthodologies ESG.

Un échange continu existe entre les équipes d'investissement et le Sustainability Centre: les gestionnaires de portefeuille contribuent activement à la recherche ESG – tant du point de vue méthodologique qu'en ce qui concerne la notation et l'analyse individuelles des entreprises – et engagent des discussions sur la meilleure façon d'intégrer les thèmes de durabilité dans le développement de produits et les rapports clients. Un dialogue dynamique a également lieu dans le cadre d'un engagement conjoint des équipes d'investissement et du Sustainability Centre avec des entreprises et des décideurs sur une large palette de sujets.

Les champions ESG

Notre réseau d'environ 140 champions ESG, joue un rôle essentiel en faisant le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre. Le réseau est soutenu par les experts du Sustainability Centre et de l'équipe Product & Strategic Marketing. Les Champions ESG sont experts en la matière au sein de leurs équipes, suivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à ces responsabilités.

Ils se réunissent tous les mois, reçoivent de l'information et bénéficient de formations pour se tenir au courant de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

Les champions ESG agissent aussi comme premier point de contact sur les questions de durabilité au sein de leurs équipes respectives. Ils partagent activement les connaissances et contribuent à répondre à nos priorités en matière de durabilité.

Nous avons aussi des correspondants ESG dans chaque classe d'actifs qui agissent comme partenaires clés sur des sujets ESG (comme le développement de la méthodologie ESG, mises à jour de données et production de rapports).

Les sujets abordés en 2023 comprennent:

• Mise à jour de nos différentes méthodologies ESG, y compris sur les investissements durables et l'évaluation de l'alignement des entreprises sur l'objectif net zero
• Revue de la règlementation et méthodologie des principales incidences négatives (PAI)
• Notre future feuille de route pour l'égalité et notre approche

Classification : Internal

• Sessions sur la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et les portefeuilles présentant des risques de déforestation
• Divers sujets liés au climat
• Mise à jour de notre Stratégie Globale de durabilité (GSS)
• Revue de nos activités de vote et de gouvernance
• Examen de nos données ESG et de notre stratégie de recherche

Le groupe de recherche quantitative (QRG)

L'équipe travaille en étroite collaboration avec le Sustainability Centre pour développer de nombreux ensembles de données de notation ESG, entreprendre des recherches pertinentes et étudier le lien entre l'intégration ESG et la performance d'investissement. Il joue également un rôle clé dans le ESG Data Programme à l'échelle de l'entité.

L'équipe de stratégie produits (GPS)

Les membres de cette équipe prennent en charge la transformation responsable de la gamme de produits. Cette équipe a deux personnes entièrement dédiées à l'ESG. Cela comprend notamment :

- La classification réglementaire des produits selon le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation) et selon la position-recommandation AMF 2020-03 et leur bonne retranscription dans les documents réglementaires et sur nos sites internet,
- L'étude et la mise en conformité des produits avec les labels existants, ainsi que le suivi des différents audits de certification,
- Les études de positionnement de notre offre de fonds responsable sur le marché et vis-à-vis de la concurrence,
- L'innovation produit afin d'enrichir continuellement notre offre de produits responsables.

Les fonctions et équipes supports

Nos fonctions centrales (Conformité, Juridique et Risque) et de nombreuses autres équipes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de notre approche de la durabilité. Par exemple, les risques de durabilité sont inclus dans le cadre général d'évaluation des risques, garantissant que les équipes utilisant nos processus de durabilité ont des procédures, contrôles et surveillance appropriées. L'équipe juridique fournit des renseignements réglementaires et interprète les textes juridiques. L'équipe de surveillance et de contrôle des risques de l'investissement s'assure du respect de notre politique de conduite responsable et de nos engagements en vertu des règlements et labels. L'équipe Technologie de l'Information (IT) joue un rôle essentiel dans la délivrance de notre programme de données ESG. L'équipe des Ressources Humaines est un partenaire capital dans l'élaboration et la prestation de notre programme d'éducation à la durabilité.

APPUI DES ÉQUIPES TRANSVERSES AU SEIN DU GROUPE BNP PARIBAS

Les équipes du Sustainability Centre de BNPP AM peuvent compter sur les ressources et expertise au niveau du groupe BNP Paribas. Ainsi les équipes mentionnées ci-dessus échangent avec les équipes du pôle IPS (Investment and protection services), les directions RSE et Engagement en charge des sujets de durabilité au sein du groupe BNP Paribas.

De nombreux membres du Sustainability Centre et un certain nombre de nos champions ESG font partie du réseau du Groupe BNP Paribas appelé NEST (« Network of Experts in Sustainability Transition »). Les membres du NEST travaillent non seulement dans leur métiers et entités, mais aussi à travers le Groupe afin de partager leurs connaissances et soutenir les clients dans leur transition. Le réseau compte plus de 700 employés.

Classification : Internal

2F. QUEL EST LE NOMBRE D'ANALYSTES ISR ET LE NOMBRE DE GERANTS ISR EMPLOYES PAR LA SOCIETE DE GESTION ?

L'équipe de recherche ESG, dirigée par Alex Bernhardt, est composée de quatorze analystes extra-financiers disposant d'une couverture sectorielle et thématique spécifique. Grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe a développé une notation extra-financière propriétaire pour les émetteurs, ce qui lui permet de générer une liste d'émetteurs éligibles aux investissements, mais également une liste globale de score ESG pour tous les émetteurs. Afin de renforcer l'intégration des critères ESG dans l'ensemble de l'entreprise, les analystes extra-financiers fournissent également des recherches ESG aux principaux centres d'investissement mondiaux de BNPP AM, afin qu'ils puissent intégrer les éléments ESG ainsi que d'autres classes d'actifs et stratégies d'investissement.

Une quarantaine de gérants est impliquée au quotidien autour de fonds ISR. Nous avons également 90 Champions ESG parmi les équipes de gérants qui sont responsables de l'intégration ESG dans leur équipe et sont le point de contact privilégiés du Sustainability Centre. Ils ont pour objectif de consacrer au moins 10% de leur temps à l'intégration ESG et doivent passer une certification ESG délivrée par l'un des organismes suivants : CFA Certificate in ESG Investing ou Certificate in Climate and Investing, EFFAS Certified ESG Analyst, ou l'un des certificats proposés par les PRI.

2G. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE LA SOCIETE DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?

Nous collaborons étroitement avec les instances de place afin de promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de la durabilité au niveau français, européen et international. Plusieurs membres du « Sustainability Centre » siègent au sein de différents organismes nationaux et internationaux de la finance responsable.

Les membres du Sustainability Centre occupent des postes dans les comités de direction ou les conseils d'administration de plusieurs initiatives telles que l'ICGN (International Corporate Governance Network), la Global Network Initiative et la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

BNPP AM est officiellement membre, ou s'associe de manière informelle, à un large éventail de réseaux d'investisseurs et de groupes de travail dans le monde entier, qui sont essentiels à notre engagement en matière de politique publique sur le développement durable.

Nos principales collaborations sont les suivantes :

Organisation	Objectif
Asian Corporate Governance Association (ACGA) - 2013	Une organisation indépendante à but non lucratif dédiée à la collaboration avec les investisseurs, les entreprises et les régulateurs dans la mise en œuvre de pratiques de gouvernance d'entreprise performantes.
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC) - 2018	Une initiative visant à sensibiliser les détenteurs d'actifs et les institutions financières asiatiques aux risques et opportunités associés au changement climatique et à l'investissement à faible teneur en carbone. L'AIGCC étudie la possibilité de travailler sur la réglementation, principalement en Chine et au Japon.

Classification : Internal

Association Française de la Gestion financière (AFG)	L'association française de gestion financière est l'organisme professionnel représentant l'industrie de la gestion d'actifs. Les membres de l'AFG sont des gérants d'actifs français : soit des maisons entrepreneuriales de commerce, soit des filiales de groupes bancaires, d'assurance, ou de gestion monétaire.
Climate Action 100+	L'essentiel de notre engagement sur la transition énergétique se fait au travers de Climate Action 100+ (CA100 +). Lancée en 2017, cette initiative menée par plus de 700 investisseurs, représentant plus de 68 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. Elle a été créée à la suite de l'Accord de Paris de 2015.
Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) - 2005	CERES est une organisation à but non lucratif en matière de développement durable qui travaille avec les investisseurs et les entreprises les plus influents pour fonder un leadership et piloter des solutions sur l'ensemble de l'économie. Grâce à de puissants réseaux et à des activités de plaidoyer, CERES s'attaque aux plus grands défis mondiaux en matière de développement durable, incluant le changement climatique, la pénurie d'eau, la pollution, et les lieux de travail inéquitables.
Council of Institutional Investors (CII) - 2018	Association à but non lucratif et non-partisane regroupant des fonds d'avantages sociaux publics, sociaux et syndicaux américains, d'autres régimes d'avantages sociaux pour les employés, des entités étatiques et locales chargées d'investir des actifs publics, ainsi que des fondations et des dotations dont les actifs gérés combinés représentent environ 5 mille milliards de dollars. Les membres comprennent d'importants actionnaires à long terme ayant le devoir de protéger l'épargne retraite de millions de travailleurs et de leur famille, y compris les fonds de pension publics comptant plus de 15 millions de participants. Nos membres associés comprennent des détenteurs d'actifs non américains avec environ 4,8 mille milliards de dollars d'actifs, et une gamme de gestionnaires d'actifs avec environ 55 mille milliards de dollars d'actifs sous gestion.
Global Network Initiative (GNI) - 2019	Le GNI est une organisation multipartite de défense des droits de l'homme, soucieuse des menaces que les gouvernements font peser sur la liberté d'expression et la vie privée dans le domaine numérique et qui représente les entreprises, les investisseurs, les universitaires, et les groupes de défense des droits de l'homme. Le GNI mène des activités de plaidoyer en matière de politiques publiques et de sensibilisation sur des questions connexes.
Hong Kong Green Finance Association (HKGFA) - 2018	BNPP AM est un des membres fondateurs de l'HKGFA, une organisation multipartite qui vise à améliorer le développement du financement vert à Hong Kong.

Classification : Internal

The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) - 2002	Plus de 400 investisseurs membres avec 65 000 milliards d'euros d'actifs : la branche européenne de l'organisme pour la collaboration des investisseurs sur le changement climatique.
International Corporate Governance Network (ICGN) - 2012	Une organisation dirigée par des investisseurs, dédiée à la promotion de normes de gouvernance d'entreprise et d'actionnariat des investisseurs efficaces, afin de faire progresser les marchés et les économies durables dans le monde entier.
Investor Alliance for Human Rights - 2019	Fournit aux investisseurs une plateforme pour mobiliser les entreprises sur les principales questions relatives aux droits de l'Homme, ainsi que les États et les organismes réglementaires pour veiller à ce que ces derniers créent des politiques et des normes visant à prévenir et remédier aux violations des droits de l'Homme par les entreprises (lancé par l'ICCR).
Net Zero Asset Managers Initiatives (NZAM) - 2021	Un groupe international de gérants d'actifs s'étant engagé à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 ou au plus tôt, dans la lignée des efforts globaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius, et à soutenir les investissements alignés sur un zéro émission nette d'ici à 2050 ou au plus tôt.
Nature Action 100 - 2022	Programme mené par les investisseurs qui vise à mobiliser ensemble 100 entreprises considérées comme d'importance systémique dans le but d'inverser la perte de nature d'ici 2030. NA100 est soutenu par le CERES et l'IIGCC (Secrétariat/Groupe de travail sur l'engagement des entreprises) et un groupe consultatif technique (Finance for Biodiversity Foundation et Planet Tracker). Un conseil des sciences et du savoir est en cours de formation pour fournir des conseils d'experts.
Principes pour l'Investissement Responsable - 2006	Le PRI est le premier promoteur mondial de l'investissement responsable, s'employant à comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière d'investissement, et à soutenir son réseau international d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs au sein de leurs décisions d'investissement et d'acquisition. Le PRI agit durablement dans l'intérêt de ses signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquels ils opèrent et, fondamentalement, de l'environnement et de la société dans son ensemble. Les signataires gèrent plus de 121 000 milliards de dollars.
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) - 2017	Le FSB (Conseil de Stabilité financière) TCFD a élaboré des informations délibérées et cohérentes sur les risques financiers liés au climat à l'intention des entreprises pour qu'elles les exploitent afin de fournir des informations aux investisseurs, prêteurs, assureurs, et autres parties prenantes. La TCFD a reçu un soutien important de la part de grandes entreprises et organisations du monde entier (dont BNP Paribas et la Commission Européenne) depuis la publication de ses recommandations délibérées, en juin 2017.

Classification : Internal

Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) - 2021	Le TNFD vise à fournir aux décideurs des marchés de capitaux et à des entreprises des informations de meilleure qualité grâce à des rapports sur la nature qui améliorent la gestion des risques d'entreprise et de portefeuille. Le groupe de travail se compose de 40 membres individuels représentant des institutions financières, des entreprises et des fournisseurs de services de marché avec plus de 20 mille milliards de dollars.
Climate Bonds Initiative (CBI) - 2019	CBI est une organisation internationale à but non lucratif, axée sur les investisseurs, et qui s'emploie exclusivement à mobiliser le marché obligataire de 100 mille milliards de dollars pour des solutions de lutte contre le changement climatique.

Au cours de l'année 2023, les principales initiatives que nous avons rejointes sont les suivantes :

- Climate China Engagement (CCEI)
- IIGCC Net Zero Engagement Initiative (NZEI)
- Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC)
- Investors Against Slavery and Trafficking (IAST)
- Investors' Policy Dialogue on Deforestation (IPDD)
- ShareAction Investor Decarbonisation Initiative for the Chemical Sector

Retrouvez la liste complète et le détail des initiatives dont nous sommes membre sur notre Rapport Entité Article 29 de la Loi Energie-Climat.

2H. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION

Au 31 décembre 2023, l'actif sous gestion de nos fonds labélisés s'élevaient à 139,5 milliards d'euros.

2I. QUEL EST LE POURCENTAGE DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION RAPPORTE AUX ENCOURS TOTAUX SOUS GESTION ?

Au 31 décembre 2023, les actifs ISR représentent environ 25,8% des encours totaux sous gestion de BNP Paribas Asset Management.

2J. QUELS SONT LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ?

La liste complète de nos OPCVM ISR est accessible dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites web pays en sélectionnant l'Indicateur « ISR » dans l'onglet Typologie.

Nos produits ISR correspondent à une demande de clients désireux de concilier performance financière et plus-value environnementale et sociale. Notre expertise ISR s'appuie sur 20 ans d'expérience et recouvre aujourd'hui une gamme complète de solutions d'investissement (mandats, fonds dédiés et OPCVM ouverts) et de classes d'actifs adaptées aux objectifs des investisseurs (actions, crédit, obligations d'états et de supranationaux, gestion diversifiée, indicielle, dettes privées …).
Les Solutions d'investissement pour la durabilité de BNPP AM s'organisent en quatre types d'approches : les fonds labélisés, les solutions « Thématiques durables », les solutions « impact » et les solutions « Décarbonisation ».

Classification : Internal

DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3A. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU SEIN DU/DES FONDS ?

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, les investissements sont réalisés en lignes directes sur les marchés d'actions et obligations, et en OPC pour la partie monétaire. L'analyse extra-financière est prise en compte à chaque étape du processus d'investissement. Elle consiste à intégrer une approche ISR dans la sélection des titres. Cette stratégie concerne tous les investissements réalisés, qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC, à l'exception des titres solidaires.

3B. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISES POUR L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS ?

1. Les ressources humaines

Le Sustainability Centre de BNPP AM, créé en 2017, oriente notre approche en matière d'investissement durable. Il fournit aux équipes d'investissement des recherches, des analyses et des données au niveau des entreprises et des secteurs. Il les aide également à intégrer pleinement les risques et opportunités liés au développement durable au sein de stratégies d'investissement.

Nous avons significativement renforcé nos effectifs et les ressources. En 2018, Jane Ambachtsheer, spécialiste des thématique ESG dans l'industrie, nous a rejoints en tant que responsable du « Sustainability Centre ». Depuis, Jane Ambachtsheer a constitué une équipe d'expert avec notamment le recrutement de Alex Bernhardt en tant que responsable de la recherche ESG et Chris Ouellette en tant que responsable de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

L'engagement est au cœur de notre stratégie, nous avons récemment nommé deux responsables de cette activité (un à New York et un à Hong Kong). Au total, nous avons créé 13 nouveaux postes depuis 2019 au sein du Sustainability Centre, pour un total d'environ 35 experts ESG multidisciplinaires.

Au sein de l'équipe de recherche ESG/ISR dédiée, nos analystes compilent l'information publique ESG des émetteurs, interrogent le management des entreprises pour une meilleure compréhension des pratiques de celles-ci et enrichissent leur analyse avec l'aide de spécialistes techniques et experts sectoriels comme les brokers. Ils sont en contact régulier avec les entreprises et les parties prenantes clés. Ils utilisent des travaux de recherche universitaires et institutionnels, et des travaux de la société civile.

Enfin, un croisement avec la recherche d'agences de notation ISR est réalisé en complément.

2. Les ressources techniques

Notre analyse et notre recherche ESG sont indépendantes et fondées sur une variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Elles comprennent les connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investissement, nos relations avec les établissements universitaires et d'autres partenaires de la société civile.

Classification : Internal

Nous sélectionnons nos fournisseurs de données au moyen d'un processus de vérification en deux étapes. Les courtiers ESG sont sélectionnés, suivis et évalués au travers d'un processus formel organisé par un département dédié. Ce processus est formalisé une fois par an lors d'un Comité dédié au suivi de l'ensemble des prestataires.

Prestataires externes spécialisés

- **Sustainalytics** fournit des mesures de données brutes que nous utilisons de façon sélective pour alimenter notre modèle de notation ESG. Nous utilisons également ce fournisseur pour son offre d'analyse et de controverses par rapport au Pacte Mondiale des Nations Unis.
- **Trucost, CDP, Bloomberg, 427, TPI**, **SBTi et Climate Action 100+** : nous utilisons ces fournisseurs de données pour notre analyse des changements climatiques et des risques physiques. Bloomberg, CDP et Trucost nous fournissent également des données sur les émissions de carbone de scope 1 et 2.
- **CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR**, et **Iceberg Data Lab** : ces prestataires nous fournissent des mesures concernant l'eau, la déforestation et la biodiversité que nous utilisons notamment pour évaluer l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles et de nos investissements.
- **ISS et Proxinvest** fournissent leurs recherches sur la gouvernance et les données brutes que nous utilisons pour alimenter notre dispositif de notation ESG.
- **Beyond Ratings** et Maplecroft fournissent des données pour notre cadre de recherche et de notation ESG pour les souverains.
- **FactSet** nous fournit des données financières et de valeur d'entreprise.
- **Bloomberg** nous fournit des données sur les taux d'alignement avec la taxonomie de l'UE que nous utilisons dans le cadre de notre définition de l'investissement durable et des seuils d'alignement de la taxonomie de l'UE.
- **Matter** (partnership) pour notre modèle d'alignement des ODDs basé sur les revenus des entreprises en tirant parti des données de FactSet. Ces données font partie des informations qui sont utilisées dans le cadre de la définition de l'investissement durable.
- **CDP, Bloomberg, Trucost, Factset, Sustainalytics et ISS** sont également utilisés pour trouver certains indicateurs d'incidences négatives (PAI) selon les principes SFDR
- Les courtiers ESG et grand public nous fournissent des documents de recherche et d'autres renseignements sur le marché.

Dans l'ensemble le budget consacré par BNPP AM pour les moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG s'élève à 12.2M€ sur l'exercice 2023.

3C. QUELS CRITERES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?

Notre système de notation ESG joue un rôle majeur dans notre approche d'investissement durable. Grâce au suivi de plus de 13 000 émetteurs, nos gérants de portefeuilles peuvent analyser en détail les performances des entreprises sur les principaux enjeux ESG et en tenir compte dans leurs décisions d'investissement.

Deux convictions sous-tendent notre approche :

- La notion de durabilité n'est pas bien comprise, fait l'objet de recherches insuffisantes et peut être mal reflétée dans les prix de marché.
- Tous les sujets ESG n'ont pas la même importance : les entreprises faisant partie des meilleurs élèves sur les critères les plus importants surperforment le marché, et ce même si elles s'en sortent moins bien sur des sujets moins significatifs.

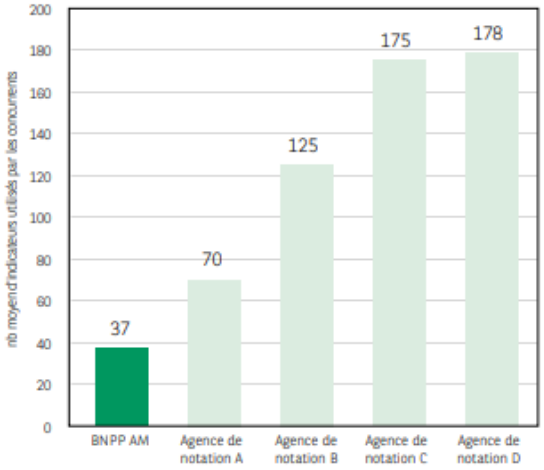
Classification : Internal

Pour définir les notations ESG à prendre en compte dans l'analyse des émetteurs, nous sélectionnons les indicateurs à partir de trois critères :

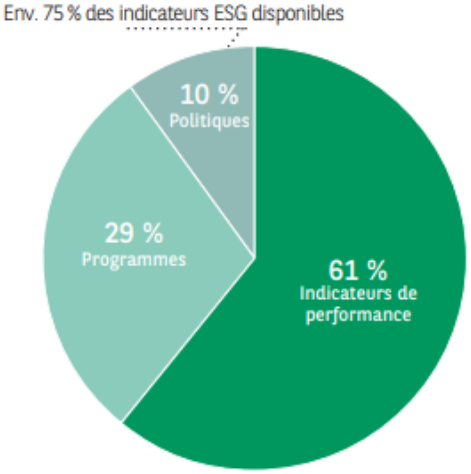
- Matérialité : Nous récompensons les entreprises qui se démarquent sur des questions ESG ayant une incidence importante sur leur activité, en nous appuyant sur l'expertise de notre Sustainability Centre, sur des grilles d'analyse telles que celle du SASB2 et des études empiriques
- Mesurabilité et pertinence : Nous privilégions les indicateurs de performance ESG, plutôt que ceux relatifs aux politiques et aux programmes
- Qualité et disponibilité des données : Nous préférons les indicateurs offrant une bonne qualité de données et un niveau de couverture élevé, afin de comparer les émetteurs de manière équitable.

Grâce à cette approche rigoureuse, notre dispositif de notation ESG se distingue nettement des autres systèmes, en s'appuyant sur une sélection limitée d'indicateurs ESG pertinents, avec une préférence affirmée pour les critères de performance au détriment des indicateurs dédiés aux politiques.

Une sélection limité d'indicateurs ESG pertinents
(Nombre moyen d'indicateurs ESG utilisé par secteur)



Une priorité affirmée pour les indicateurs de performance



Nos analyses ESG s'appuient aussi sur les 10 Principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**. Le Pacte mondial invite les dirigeants d'entreprise à « adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence » un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Ces 10 principes sont inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Comme indiqué, ce cadre normatif est complété par les « Principes directeurs pour les entreprises multinationales » rédigés par L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Classification : Internal

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, nous appliquons des politiques sectorielles spécifiques pour les secteurs et produits sensibles. Ces politiques sont basées sur les conventions et réglementations internationales applicables, sur les politiques RSE du groupe BNP Paribas.

Dans la RBC mise à jour en août 2023, le détail des ratios d'exclusion est communiqué pour la majorité des secteurs listés ci-dessous. Il faut également noter que des pourcentages différents peuvent être appliqués si les fonds disposent de certains labels (ISR, Towards Sustainability) ou suivent une stratégie ISR spécifique (Paris Aligned Benchmark…).

- **Armes controversées**

Exclusion totale.

- **Tabac**

Nous excluons les sociétés dont 5 % ou plus de leurs revenus proviennent des activités liées à la production de tabac et/ou 30 % ou plus de leurs revenus proviennent des produits liés au tabac ou de la vente au détail de ces produits.

- **Sables bitumineux et ressources pétrolières et gazières non-conventionnelles**

Nous n'investirons que dans des sociétés du secteur de l'énergie qui tirent moins de 10 % de leurs activités dans le pétrole et le gaz non conventionnels.
Nous excluons également de notre univers d'investissement les sociétés de négoce pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent plus de 30 % de leur activité ainsi que les sociétés qui détiennent ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de GNL acheminant plus de 30 % de leur volume en pétrole et gaz non conventionnels. Nous n'investirons pas dans des sociétés disposant de réserves de pétrole et de gaz dans l'Amazonie, ainsi que dans celles qui développent activement des infrastructures connexes dans ces zones.

- **L'extraction de charbon thermique**

BNPP AM exclut les entreprises qui génèrent plus de 10 % de leur revenu dans l'extraction du charbon thermique et/ou plus de 10 millions de tonnes par an. Elle exclut également les entreprises ayant de nouveaux plans d'exploitation de charbon et celles n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon d'ici 2030 quand elles sont basées dans des pays de l'Union européenne et l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

- **Production d'énergie à partir du charbon**

Les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à 400gCo2/kWh, sont également exclus. D'ici 2025, en ligne avec l'Accord de Paris et se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) cette limite sera progressivement réduite à 346 gCo2/kWh. BNPP AM exclut aussi les entreprises qui rajouteraient de nouveaux actifs de génération d'électricité à partir du charbon ainsi que celles qui utiliseront encore du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

- **Amiante**

Le Groupe BNP Paribas fait un screening des sociétés actives dans l'amiante et nous appliquons cette liste d'exclusion

Pour les produits ci-dessous, dont l'humanité a besoin, nous n'avons pas de seuil d'exclusion mais une série de critères qualitatifs pour être admis dans l'univers d'investissement de BNPP AM :

Classification : Internal

- **Huile de palme**
- **Pâte à papier**
- **Énergie nucléaire**
- **Industrie minière**
- **Agriculture**

Pour plus de détails sur notre politique d'exclusion sur ce secteur merci de vous référer à la politique disponible ici.

Les exclusions additionnelles liées au(x) label(s) sont détaillées dans le document disponible ici.

3D. QUELS PRINCIPES ET CRITERES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?

Dans le cadre de la recherche climatique, BNPP AM a mis en place différentes actions afin d'intégrer ces enjeux au sein de nos processus d'investissement. Nos analystes ESG ont adaptés ces actions en fonction de la nature du risque (risque de transition et risque physique). L'intégration de ces risques est encore en cours dans la plupart de nos équipes d'investissement.

1. Risques de transition

a) Intégration du risque de transition dans l'analyse sectorielle

L'équipe de recherche ESG est composée d'analystes extra-financiers spécialisés par secteur et/ou thématique spécifique. Grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe intègre pleinement les enjeux climatiques au sein de chaque secteur. Les notations ESG qui résultent de cette analyse sont donc également le reflet de la prise en considération du risque de transition. Ces informations sont diffusées aux équipes de gestion de portefeuilles ce qui leur permet d'intégrer ces risques dans leurs décisions d'investissement.

b) Notre politique charbon

Dans le cadre de son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNPP AM a renforcé sa politique d'exclusion dans le secteur du charbon en 2021.

- BNPP AM exclut les entreprises qui génèrent plus de 10 % de leur revenu dans l'extraction du charbon thermique et/ou plus de 10 millions de tonnes par an. Elle exclut également les entreprises ayant de nouveaux plans d'exploitation de charbon et celles n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon pour 2030 quand elles sont basées dans des pays de l'OCDE et 2040 pour les non-OCDE.
- Les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à 420gCo2/kWh, sont également exclus. D'ici 2025, en ligne avec l'Accord de Paris et se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) cette limite sera progressivement réduite à 346 gCo2/kWh. BNPP AM exclut aussi les entreprises qui rajouteraient de nouveaux actifs de génération d'électricité à partir du charbon.
- Cette politique s'applique à tous les fonds ouverts gérés activement par BNPP AM et devient la norme pour les nouveaux mandats et fonds dédiés.

c) Calcul et publication de l'empreinte carbone de nos portefeuilles

Classification : Internal

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM poursuit une réflexion sur son rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. En 2015, nous avons signé le Montréal Carbon Pledge ainsi que la « Portfolio Decarbonisation Coalition ». BNP Paribas Asset Management s'est engagée à publier annuellement l'empreinte carbone de ses portefeuilles. Nous calculons l'empreinte carbone de tous nos fonds actions et obligations éligibles, cet indicateur est disponible mensuellement dans les fiches des fonds disponibles sur notre site internet.

d) Intégration du changement climatique dans notre politique de vote

Depuis 2015, le changement climatique est systématiquement pris en compte dans nos décisions de vote. Plus précisément, notre politique de vote stipule que nous nous opposons aux résolutions auprès des sociétés qui ne reportent pas leur empreinte carbone (scope 1, 2, et 3 le cas échéant) de façon appropriée, ou ne communiquent pas ni ne veulent dialoguer de manière constructive sur leur stratégie commerciale en matière d'adaptation climatique ou sur leur stratégie de lobbying climatique. Conformément à notre adhésion à l'engagement collaboratif Climate Action 100+ et à l'initiative Net Zero Asset Manager (NZAM), nous attendons des sociétés identifiées comme les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde qu'elles se fixent l'ambition d'atteindre des émissions en gaz à effet de serre zéro nettes au plus tard d'ici 2050, étayées par des stratégies de décarbonisation et des objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

e) L'engagement

Concernant le dialogue avec les entreprises, nous avons deux principales approches :

- BNPP AM met en œuvre un programme actif de dialogue direct avec les entreprises portant sur un grand nombre de questions sociales, environnementales et de gouvernance. Ce dialogue vise à accroître la valeur à long terme de nos participations et à favoriser les meilleures pratiques. Les discussions fructueuses sont souvent fondées sur le développement de relations à long terme basées sur la confiance et la compréhension mutuelle. Chaque année, nous organisons un grand nombre de réunions avec les émetteurs afin d'obtenir des informations pour nourrir notre décision d'investissement et notre notation ESG. Nous rencontrons également les émetteurs pour exprimer un point de vue et plaider en faveur d'un changement de politique ou de pratique.

- Le dialogue collaboratif : collaborer avec d'autres investisseurs à long terme et les principales parties prenantes nous aide à atteindre nos objectifs communs, notamment en ce qui concerne la réduction des risques systémiques. Nous sommes des membres actifs de groupes et d'initiatives formels et informels à l'échelle mondiale qui facilitent la communication entre les actionnaires et les entreprises sur les questions ESG. Nous dialoguons également collectivement avec les pouvoirs publics et avons mis en place une politique « class action ». Exemples d'engagement collaboratifs :

    - BNP Paribas Asset Management est membre de « Climate Action 100+ ». Une initiative dirigée par les investisseurs visant à s'engager de manière systématique avec les 160 principaux émetteurs de gaz à effet de serre (« GES ») dans le monde. Ces sociétés ont à leur disposition différents leviers pour mener à bien la transition énergétique et écologique et donc contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Les investisseurs demandent aux entreprises d'améliorer la gouvernance en matière de

Classification : Internal

lutte contre le changement climatique, de réduire les émissions de GES et de renforcer les informations financières relatives au climat. En 2021, nous avons piloté ou co-piloté le dialogue avec neuf sociétés en Europe, aux États-Unis et en Asie (Plus de détails sur ces engagements sont disponibles dans notre Rapport Sustainability 2021").

- Nous participons également aux engagements menés par d'autres investisseurs dans la coalition CA100 + et prêtons notre nom en soutien de tous les engagements entrepris via cette initiative.
- L'IIGCC: Institutional Investor Group on Climate Change. BNPP AM est un membre actif de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) depuis 2003. Au sein de cette initiative, les analystes ESG de BNPP AM prennent part à des groupes de travail notamment sur le secteur de l'immobilier mais aussi des politiques publiques afin d'identifier les bonnes pratiques en ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique et d'influencer le comportement, la transparence et les stratégies des entreprises en la matière.

f) BNP Paribas Asset Management et la « Transition Pathway Initiative » (TPI)

Lancée en 2017, la TPI est une initiative commune entre investisseurs et gestionnaires d'actifs afin de faciliter la gestion du **risque généré par le changement climatique.** La TPI a pour objectif de définir ce que représente la transition vers une économie à faible émission de carbone pour les entreprises des secteurs à fort impact comme le pétrole et le gaz, l'exploitation minière et l'électricité. Le but poursuivi est de permettre aux investisseurs d'évaluer comment les entreprises ayant le plus fort impact sur le changement climatique mettent leurs modèles économiques en adéquation avec les objectifs de réduction des émissions fixés par l'Accord de Paris. L'initiative aide les investisseurs à :

- Évaluer la qualité des engagements climatiques et de la gestion de ces engagements des entreprises (« Qualité de gestion »),
- Évaluer la performance carbone future, planifiée ou prévue, par rapport aux objectifs internationaux et aux engagements nationaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris (« Performance carbone »),
- Publier ces informations par l'intermédiaire d'un outil en ligne.

L'outil n'a pas pour vocation d'automatiser un désinvestissement, mais d'influencer les décisions d'investissement. Il a été conçu pour améliorer la qualité de l'information disponible et pour servir de plateforme permettant une amélioration des engagements entre les investisseurs et les entreprises.

Le « TPI Tool » est disponible ici.

g) L'outil open source SBTi-Finance

L'outil open source SBTi-Finance permet d'évaluer en température les objectifs de réduction de GES des entreprises. Il est basé sur une méthodologie développée par le CDP[7] et le WWF[8]. Cet outil nous aide à convertir les objectifs des entreprises avec des portées, des délais et des ambitions de réduction différentes en scores de température harmonisés. Nous intégrons et adaptons l'outil open source python ITR de la SBTi pour évaluer l'alignement de toutes nos participations.

h) Alignement de nos portefeuilles avec le scénario SDS de l'AIE

[7] Carbon Disclosure Project
[8] fonds mondial pour la nature

Classification : Internal

Par ailleurs, dans le cadre de notre « Feuille de Route de l'Investissement Responsable (2019-2022) » que nous décrivons dans notre stratégie globale Sustainability (GSS) » nous avons identifié trois conditions préalables essentielles à un système économique plus durable et inclusif :

- La transition énergétique vers une économie bas carbone,
- La protection de l'environnement,
- L'égalité et la croissance inclusive.

Ensemble, ces « 3E » constituent la voie vers une économie durable nous permettant, en tant qu'investisseurs, de préserver des rendements à long terme.

La transition énergétique étant une étape clé du passage vers une économie bas carbone, nous avons l'ambition d'aligner nos portefeuilles sur le Scénario de Développement Durable (SDS, en anglais), bien inférieur à 2°C, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en réduisant notre exposition aux combustibles fossile (cf. paragraphe 7.F). Il s'agit de l'un des scénarios en ligne avec l'Accord de Paris les plus fiables et les plus largement utilisés.

2. Risques physiques

Nous reconnaissons avoir particulièrement axé nos travaux sur les risques liés à la transition. Néanmoins, nous avons requis les services d'un fournisseur de données spécialisé dans l'évaluation du risque physique qui nous fournit un score par entreprise. Ces scores nous permettent d'avoir une évaluation extérieure et homogène des risques physiques auxquels sont confrontés les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les scores de risque physique que nous utilisons comprennent trois composantes clés.

- Risque opérationnel, basé sur la localisation des actifs de l'entreprise
- Risque d'approvisionnement lié à la chaîne logistique, qui tient compte du lieu d'approvisionnement et de le sensibilité météo des produits achetés
- Risque de marché, qui prend en compte le lieu où la société génère ses revenus et la manière dont son secteur réagit aux différents événements climatiques.

Chaque dimension du risque est notée sur une échelle de 0 à 100. Les scores sont normalisés de manière à ce que le risque climatique des entreprises puisse être comparé.

Couverture du risque physique :

- Les scores sont fournis pour un peu moins de 6 000 entités.
- Malheureusement ces scores ne permettent pas d'évaluer la vulnérabilité des entreprises aux risques physiques. Il s'agit d'une mesure de l'exposition des entreprises à des zones à risques sans prise en compte des actions que l'entreprise a pu mettre en œuvre pour gérer ces risques.
- La prise en compte de la matérialité de ces risques pour l'entreprise n'est également pas prise en compte, deux entreprises situées dans la même zone auront la même évaluation, peu importe si l'actif en question est stratégique ou pas pour l'entreprise. Ces notes sont donc plus utiles pour nos activités d'engagement et nous avons donc décidé de ne pas les intégrer à ce stade dans notre système de notation ESG des entreprises.

Nous avons décidé de lancer des projets de recherche interne visant à évaluer la sensibilité des résultats des entreprises aux aléas climatiques. Compte tenu du stade d'avancement de nos recherches nous ne pouvons pas encore publier de résultats.

Classification : Internal

3. Risques de responsabilité

a) Intégration du risque de responsabilité dans le modèle de notation ESG

Le risque de responsabilité fait partie intégrante de notre méthodologie de notation ESG. Nous sommes en mesure d'évaluer cet aspect à la fois de manière quantitative et qualitative. BNPP AM dispose depuis 2002 d'une équipe de recherche ESG spécialisée et dédiée. Nous avons des contacts directs dans le cadre de notre recherche qualitative avec les émetteurs dans lesquels nous investissons, ce qui nous permet d'améliorer la qualité des informations utilisées lors de nos analyses.

En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, le « Sustainability Centre » est en mesure de porter un jugement indépendant sur les engagements climatiques des entreprises ainsi que sur leur exposition aux différents risques climatiques et ainsi d'évaluer les niveaux de responsabilité auxquels les émetteurs sont confrontés.
L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective basée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherche externes nous permettant de couvrir des entreprises, des émetteurs souverains et des agences supranationales.

b) Identification des controverses

Le risque de responsabilité est intégré à notre outil de suivi des controverses. Ainsi, toutes les entreprises sont surveillées via un flux d'information permanent provenant de sources pertinentes (brokers, données publiques, médias, etc.). En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants de portefeuilles sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse.

Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise.
Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse est extrêmement sérieuse ou a des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.
De plus, les secteurs les plus exposés aux controverses et scandales ESG affichent dans notre système de notation des résultats ESG structurellement plus faibles.

3E. QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION…) ?

BNP Paribas Asset Management a développé une méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG propriétaire qui est composée de 4 étapes.

Classification : Internal



a. Choix et pondération des indicateurs ESG

La sélection des critères ESG et poids est décrite dans la question 3C.

b. Evaluation ESG vs concurrents

Notre système de notation a été bâti de manière à tenir compte du fait que les risques et les opportunités ESG ne sont pas toujours comparables entre secteurs et régions. C'est pourquoi nous avons divisé les émetteurs couverts en 20 secteurs et en 4 zones géographiques, ce qui donne 80 groupes d'entreprises répertoriées selon des critères géographiques et sectoriels.

Au début du processus, chaque émetteur se voit attribuer une notation « neutre » de 50. Nous ajoutons ou retirons ensuite la contribution de chaque indicateur E, S ou G. Un émetteur reçoit une contribution positive s'il fait mieux que la moyenne de ses pairs. A l'inverse, si sa performance sur cet indicateur est inférieure à la moyenne de ses pairs, l'émetteur se voit attribuer une contribution négative que nous déduisons de sa notation de référence Le résultat global correspond à une notation ESG quantitative pouvant aller de 0 à 99, et il est possible de connaître l'impact positif ou négatif de chaque pilier ESG sur la notation finale.

Au-delà des indicateurs sectoriels sélectionnés et des pondérations qui leur sont attribuées, deux autres variables sont appliquées à tous les émetteurs de manière uniforme et indépendant du secteur d'activité. Ce qui permet d'établir un « biais » ESG absolu délibéré pour les secteurs les plus exposés. Ces variables sont :

- Les émissions de carbone – Afin de faire face à l'augmentation significative des émissions carbone, nous avons instauré une mesure absolue de ces émissions et ainsi introduit un biais positif à l'égard des émetteurs et des secteurs les moins carbo-intensifs.
- Controverses – Les secteurs faisant face à plus de controverses sur les sujets ESG ont des notations moyennes légèrement plus faibles, reflétant leur niveau de risque plus élevé (risque réputationnel ou risque financier).

c. Evaluation qualitative

Au-delà d'affiner et de combiner les données de fournisseurs de données externes, notre système de notation tient aussi compte des recherches approfondies de notre Sustainability Centre sur les sujets les plus importants et des connaissances de nos équipes de gestion ainsi que de leurs contacts avec les émetteurs. Ces informations qualitatives sont utilisées pour :

- Corriger les données que les fournisseurs externes n'ont pas pu nous procurer, qui sont incorrectes ou obsolètes, ou avec lesquelles nous sommes en désaccord (par exemple, l'importance attribuée à une controverse ESG)
- Mieux prendre en compte l'évolution potentielle des notations ESG et les sujets non couverts par les indicateurs que nous avons utilisés, sous la forme d'un ajustement qualitatif complémentaire.

Classification : Internal

d. Notation ESG finale

Au final, nos notations ESG combinant score quantitatif et revue qualitative, vont de 0 à 99 et les émetteurs sont classés par déciles par rapport à leurs pairs. Les émetteurs exclus de notre périmètre d'investissement (en raison de l'application de notre Politique de Conduite Responsable des entreprises reçoivent une notation de 0. Nos équipes de gestion utilisent la recherche et les notations ESG de plusieurs façons. Notre système de notation interne facilite :



3F. A QUELLE FREQUENCE EST REVISEE L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS ? COMMENT SONT GEREES LES CONTROVERSES ?

A chaque secteur est rattaché un analyste spécialisé chargé de la révision des scores ESG, de la production d'une revue sectorielle, du suivi des controverses et du dialogue avec les entreprises, régulièrement mis en place dans le cadre du processus d'engagement.

Chaque analyste revoit les scores ESG de son secteur sur une base annuelle. Nous avons adopté une échelle de notation manuelle des controverses afin de refléter l'impact unique, asymétrique et exponentiel des différents niveaux de controverses sur les entreprises. Nous reconnaissons que l'interprétation des controverses est subjective et notons que dans le cadre du processus d'examen qualitatif, le niveau de controverses est un domaine clé pour nos analystes du Sustainability Center.

En parallèle, un suivi continu permet d'introduire des éléments d'actualité dans l'analyse des entreprises et d'actualiser au cas par cas les évaluations ESG.

Classification : Internal

PROCESSUS DE GESTION

4A. COMMENT LES RESULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

Concernant les investissements en lignes directes :

Le processus d'investissement intègre tout d'abord des éléments quantitatifs qui, selon l'analyse de la société de gestion, permettent de classer les entreprises à partir de ratios établis sur la base du consensus du marché et identifier les entreprises celles les mieux notées selon les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur secteur respectif.

L'équipe de gestion prend ensuite en compte des critères qualitatifs en appréciant notamment la gouvernance d'entreprise et l'environnement.

Le compartiment investit, à tout moment, au moins 90% de son actif net dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. Le calcul du pourcentage précité est effectué en excluant les liquidités détenues par le compartiment.

A la suite de cette analyse, le compartiment applique l'approche en « amélioration de note » selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice Eurostoxx, après élimination d'au moins 25% des valeurs les moins bien notées de cet indice et des listes d'exclusions appliquées à cet indice.

La société de gestion de portefeuille peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent. A cette fin, la société de gestion s'assurera notamment de la cohérence géographique, sectorielle, de capitalisation et de tout autre paramètre influant la notation ESG. En tout état de cause, la référence à l'indicateur retenu ne devra pas faciliter le respect des contraintes définies dans le règlement en matière ESG si elles s'étaient appliquées à l'univers d'investissement global du compartiment.

Concernant les OPC :

Les OPCVM et/ou FIA dans lesquels le compartiment investit ont pour au moins 90% d'entre eux le label ISR.

La méthodologie appliquée par ces OPC est la suivante : un univers d'OPC sous-jacents correspondant à la stratégie retenue Best-in-Class ou appliquant des filtres ESG est déterminé à partir d'indicateurs ESG définis en interne. Les gérants des OPC appliquent ensuite leur modèle d'analyse fondamentale et financière et effectuent la sélection des titres à investir au sein des OPC.

4B. COMMENT LES CRITERES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

Comme indiqué dans la question 3D, les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissements sauf exception (fonds indiciels qui répliquent l'indice).

Classification : Internal

4C. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES EMETTEURS PRESENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC) ?

Au moins 90 % des émetteurs présents dans le portefeuille du fonds font l'objet d'une analyse ESG.

4D. LE PROCESSUS D'EVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGE DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ?

Le fonds intègre de nouvelles contraintes dans sa gestion notamment :

- Une approche en amélioration de note plus contraignante passant de 20% à 25%.

4E. UNE PARTIE DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?

Non.

4F. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET/EMPRUNT DE TITRES ?

Non.

4G. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES ? SI OUI DECRIVEZ :

Oui, le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et change et réaliser l'objectif de gestion.

4H. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ?

Les fonds peuvent investir dans des OPC jusqu'à **10%** de leur portefeuille.

Classification : Internal

CONTROLES ESG

5A. QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG FIXEES POUR LA GESTION DU/DES FONDS ?

Les contrôles mis en place afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG sont à plusieurs niveaux :

- Contrôle quotidien au niveau des équipes de gestion au travers des outils de gestion (Aladdin)
- Production bi-mensuelle d'un dashboard ESG pour contrôle du respect des ratios ESG
- Monitoring quotidien du respect des ratio et/ou identification des écarts par les équipes de contrôle Risks de la société de gestion

Classification : Internal

MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6A. COMMENT EST EVALUEE LA QUALITE ESG DU/DES FONDS ?

La qualité ESG des fonds est évaluée par rapport aux indicateurs d'impact calculés par la société de gestion (cf. question 6B) et ce en comparant le fonds à son indice de référence/ univers d'investissement.

6B. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT UTILISES PAR LE/LES FONDS ?

Le rapport extra-financier fournit des informations concrètes sur la mise en œuvre de la politique d'investissement ISR du fonds, compare le portefeuille à son indice de référence/univers d'investissement au moyen de plusieurs indicateurs-témoins et fournit des informations additionnelles, notamment :

- Le score ESG moyen du portefeuille permet de montrer que le portefeuille est investi dans des titres ayant de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance que son indice de référence.
- L'intensité carbone permet de comparer le niveau d'émission de CO2 entre le portefeuille et celui de l'indice de référence.
- L'exercice des droits de vote apporte un éclairage sur le soutien apporté, ou non, aux projets de résolutions présentés en assemblées générales des entreprises au sein desquelles le portefeuille est investi ;
- Les valeurs réelles des indicateurs d'incidence négatives sur les facteurs de durabilité listés dans le tableau 1 de l'annexe 1 du règlement Délégué (UE) 2022/1288 ;
- Le nombre d'actions d'engagement menés auprès des entreprises en portefeuille.

En outre, le fonds respecte les critères suivants :

- L'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidence négative sur les facteurs de durabilité n°3). Le taux de couverture minimum actuellement applicable à cet indicateur est de 70%.
- Le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidence négative sur les facteurs de durabilité n°13). Le taux de couverture minimum actuellement applicable à cet indicateur est de 50%.

Comme décrit dans le cahier des charges du label ISR, afin de tenir compte des progrès nécessaires en matière de disponibilité des données de durabilité en provenance des émetteurs, le taux de couverture évoluera progressivement :

- Avant fin 2024 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 70% et un second avec un taux de couverture d'au moins 50% ;
- Avant fin 2025 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 80% et un second avec un taux de couverture d'au moins 55% ;
- Avant fin 2026 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un second avec un taux de couverture d'au moins 60%.

Classification : Internal

6C. QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?

La promotion de l'ISR auprès de nos clients passe principalement par :

- La production et la mise à jour de documents marketing : fiche produit, rapport extra-financier, plaquettes mais aussi la mise à disposition de vidéos pédagogiques et explicatives de nos fonds
- Des actions de formation dédiées à l'ISR que ce soit via nos sites internet ou lors d'interventions directes auprès des conseillers financiers (BNP Paribas et conseillers externes) et des clients/prospects
- La mise en avant de nos solutions pour investir dans la durabilité via la page dédiée de notre site Internet
- Une présence dans la presse spécialisée
- La participation aux instances de place et de référence (AFG, FIR, Etc…)

Ces informations sont disponibles sur notre site : https://www.bnpparibas-am.fr/

6D. LA SOCIETE DE GESTION PUBLIE-T-ELLE LES RESULTATS DE SA POLITIQUE DE VOTE ET DE SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ?

BNPP AM publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement sur son site internet :

En 2023, nous avons voté à 1 931 assemblées générales principalement en Europe. Sur les 25 998 résolutions auxquelles nous avons votées, 25 115 étaient soumises par des entreprises et 873 par des actionnaires. Parmi celles soumises par les entreprises, nous avons voté favorablement à 63 % des résolutions proposées (soit 15 932 résolutions), nous nous sommes opposés à 33 % (nous avons voté contre 8 278 résolutions) et nous sommes abstenus sur 905 résolutions.

Le rapport de vote de BNPP AM est disponible à cette adresse :
Rapport de vote 2023 (Document en anglais)

La politique de vote de BNPP AM est disponible à cette adresse :
Gouvernance et politique de vote – 2023 (Document en français)

La politique d'engagement de BNPP AM est disponible à cette adresse :
Politique d'Engagement 2023 (Document en anglais)

ATTENTION : Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DICI des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DICI disponibles gratuitement sur notre site : https://www.bnpparibas-am.fr/

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Classification : Internal

DISCLAIMER

BNP Paribas Asset Management France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;

2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DICI des fonds.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com.

Classification : Internal